

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 23 août 2017

Membres en exercice : 13
 Membres présents : 11
 Membres votants : 12

Date de convocation : 18/08/2017

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Franck HOYEZ, Christophe VALETTE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Anne-Marie VANCOILLIE (pouvoir à Serge BALDECCHI).

Secrétaire : Marie-José RUBY

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2017-34 : Décision Modificative n°2 au budget « Commune » 2017

Le Maire expose à l'Assemblée que de nouvelles notifications sont parvenues en Mairie et que certaines prévisions budgétaires doivent être mises à jour au Budget « Commune » 2017.

Il explique notamment que des dépenses non budgétisées ont été faites pour l'entretien des bâtiments communaux [...] que les services de l'Etat ont notifié les montants officiels en recettes du FPIC, des droits de mutation, de la DGF et de la DSR [...] que la Convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) avec M.RAVAIS n'interviendra finalement pas [...] qu'il convient de prendre en compte le remboursement de la compagnie d'assurance de la Commune suite à l'effraction du salon de coiffure [...] qu'une rallonge de crédits de 250 € est nécessaire en vue du paiement d'une facture de travaux relative à la réalisation d'un renforcement de voirie sur le chemin des Bigons.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments et de maintenir l'équilibre des deux sections Fonctionnement et Investissement, le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
615221	<i>Entretien bâtiments</i>	+ 4.000 €	7325	<i>FPIC</i>	+ 12.300 €
6262	<i>Télécommunications</i>	+ 5.000 €	7381	<i>Droits de mutation</i>	+ 7.500 €
023	<i>Virement à la Sect° Invest.</i>	- 9.100 €	7411	<i>DGF Forfaitaire</i>	- 3.700 €
			74121	<i>Dotation Solidarité Rurale</i>	+ 3.000 €
			758	<i>Divers produits de gestion</i>	- 21.200 €
			7788	<i>Autres produits de gestion</i>	+ 2.000 €
Total dépenses Fonctionnement		- 100 €	Total recettes Fonctionnement		- 100 €

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Art.-Op°	Objet	Montant	Art.-Op°	Objet	Montant
21534-66	<i>Réseau d'électricité</i>	- 21.200 €	021	<i>Virement de la Sect° Fonct.</i>	- 9.100 €
2152-96	<i>Tvx ch. des Bigons</i>	+ 250 €			
2188-10005	<i>Achats divers</i>	+ 5.000 €			
020	<i>Dépenses imprévues</i>	+ 6.850 €			
Total dépenses Fonctionnement		- 9.100 €	Total recettes Fonctionnement		- 9.100 €

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve les mouvements de crédits tels que présentés supra.

N° 2017-35 : Décision Modificative n°1 au budget « Eau-Assainissement » 2017

Le Maire expose à l'Assemblée que le tableau d'amortissement définitif concernant l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la Station d'épuration (STEP) de Masseboeuf a été transmis par l'organisme prêteur.

Il informe également l'Assemblée que les travaux de réparation (Fonctionnement) puis de remplacement (Investissement) de la pompe du forage de Cagnosc n'étaient pas prévus au BP.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments et de maintenir l'équilibre des deux sections Fonctionnement et Investissement, le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
6156	Maintenance (pompe)	+ 2.500 €			
66111	Rembours. Int. emprunt	+ 454,39 €			
022	Dépenses imprévues	- 2.954,39 €			
Total dépenses Fonctionnement		0,00 €	Total recettes Fonctionnement		0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Art.-Op°	Objet	Montant	Art.-Op°	Objet	Montant
2156-10005	Pompe Cagnosc	+ 2.000,00 €			
1641-Financ.	Rembours. K emprunt	+ 1.039,35 €			
020	Dépenses imprévues	- 3.039,35 €			
Total dépenses Fonctionnement		0,00 €	Total recettes Fonctionnement		0,00 €

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve les mouvements de crédits tels que présentés supra.

N° 2017-36 : Groupement de commande « relevés de réseaux » piloté par la CAD

[...] la Communauté d'Agglomération Dracénoise a répondu à un appel à projets lancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, comportant 2 volets :

- améliorer la connaissance des réseaux en les cartographiant, permettant ainsi une bonne connaissance du patrimoine de l'eau et de l'assainissement,
- engager des démarches liées aux conséquences de la mise en œuvre de la loi NOTRe sur la prise de compétences des Établissements Publics de Coopération Intercommunale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

S'agissant du premier volet, la démarche proposée est une démarche de mutualisation consistant à améliorer la connaissance des réseaux existants en aidant les communes volontaires à les cartographier.

[...]

En outre, cette cartographie des réseaux permettra également à la Communauté d'Agglomération Dracénoise d'enrichir son Système d'Information Géographique (SIG) dans la perspective de l'évolution de ses compétences.

[...] la Communauté d'Agglomération Dracénoise propose la mise en œuvre d'un groupement de commandes - constitué entre collectivités territoriales et établissement public conformément au Code des Marchés Publics - portant sur les prestations suivantes :

- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage au lancement et au suivi du marché de relevés de réseaux et du PCRS et de son lot de contrôle.
- Marché de relevés de réseaux et du PCRS et de son lot de contrôle.

La constitution du groupement de commandes implique l'établissement d'une convention, dont le projet est joint, à intervenir entre les parties prenantes.

[...]

Il est précisé que les instances compétentes de chaque membre du groupement sont appelées à prendre une délibération concordante pour constituer ce groupement de commandes.

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve le principe de constitution et d'adhésion au groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour les prestations précitées, selon les principes exposés ci-dessus et le projet de convention joint ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement y afférente

Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à représenter les communes dans le cadre des relations avec les prestataires ;

Dit que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sera compétente pour l'attribution des marchés concernés, au nom des membres du groupement si une procédure formalisée est nécessaire ;

Dit qu'en cas de procédure adaptée, les règles propres au coordonnateur s'appliqueront ;

Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, en sa qualité de représentant légal du coordonnateur du groupement nouvellement constitué, à procéder au lancement des consultations, à la passation et à l'exécution des marchés portant sur les prestations ci-dessus visées.

N° 2017-37 : Tarif du ticket de garderie pour la vacation du mercredi matin

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à la rentrée scolaire de septembre 2017, de nouveaux rythmes scolaires seront mis en place avec un retour à la semaine de 4 jours scolarisés.

A l'annonce de ce changement, des familles ont émis le souhait de pouvoir bénéficier de l'ouverture de la garderie municipale sur la plage horaire du mercredi matin, demi-journée pendant laquelle il n'y aura plus classe.

Le Conseil Municipal étant compétent pour ce qui concerne la détermination des tarifs et redevances (à caractère non-fiscal), il est sollicité pour fixer le tarif du ticket de garderie pour cette nouvelle vacation du mercredi matin.

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Fixe le tarif du ticket de garderie pour la vacation du mercredi matin à 5,00 € ;

Rappelle que ce tarif pourra être modifié par le biais d'une délibération ultérieure.

1 abstention : Christophe VALETTE

N° 2017-38 : Convention pour l'utilisation du véhicule de Police Municipale dans le cadre du service, pour la Commune d'AUPS, de M. Philippe BERNARD Policier Municipal à St-Antonin

Le Maire rappelle à l'Assemblée que M. Philippe BERNARD, Policier Municipal titulaire à temps non-complet à Saint-Antonin du Var, a été recruté pour un poste à temps non-complet également par la Commune d'Aups.

Dans ce contexte, la Commune d'Aups a sollicité la mise à disposition du véhicule de St-Antonin. Le véhicule sera donc utilisé pour les trajets St-Antonin/Aups aller-retour, et en mission à Aups.

Une convention est alors appelée à intervenir afin d'encadrer cette mise à disposition. Elle définit notamment les conditions financières et les responsabilités de chacune des deux Communes.

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention relative à l'utilisation du véhicule de Police Municipale dans le cadre du service, pour la Commune d'AUPS, de M. Philippe BERNARD, Policier Municipal à Saint-Antonin du Var, dont le modèle est joint à la présente.

N° 2017-39 : Participation du Maire à la Convention Nationale des Intercommunalités, au Congrès de Maires, et prise en charge des frais y afférents

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il souhaite participer cette année à la Convention Nationale des Intercommunalités (qui se déroule du 4 au 6 octobre 2017), au Congrès des Maires (qui se déroule du 21 au 23 novembre 2017).

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge l'intégralité des frais générés par le déplacement du Maire à la Convention Nationale des Intercommunalités et au Congrès des Maires 2017.

N° 2017-40 Tarif de stationnement au square J.Fustier, pour le marché du mercredi Matin, à Monsieur Paul GASON (« la ferme en folie »)

Le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal est compétent pour ce qui concerne la détermination des tarifs de stationnement sur le domaine public communal et que le Maire, quant à lui, est compétent pour ce qui concerne la délivrance des autorisation d'occupation du domaine public communal.

[...]

Suite à la demande de Paul GASON (la ferme en folie) de stationner sur le marché du mercredi, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de stationnement également à 10 € mensuels.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Fixe le tarif de stationnement à 10 € mensuels pour l'occupation du square Jean Fustier par M. Paul GASON (« la ferme en folie ») à l'occasion du petit marché du mercredi matin.

Dit que les tarifs de stationnement pour les autres occupants, tels que définis par délibération(s) antérieure(s), restent inchangés.

N° 2017-41 Sponsoring d'un équipage local pour le rallye 4L Trophy 2018

Le Maire expose à l'Assemblée que mesdemoiselles Marie-Sarah GIL et Chloë CASTRO envisagent de participer au prochain 4L Trophy du 15 au 25 avril 2018. Elles ont pour ce faire créé une association dénommée « THERA 4L A NANA'S », association enregistrée le 24 mai 2017 en préfecture sous le n°w831006947.

L'équipage sollicite le Conseil Municipal en vue du financement, par le biais d'un contrat de sponsoring, de sa participation à ce rallye à but humanitaire (distribution de matériel scolaire et sportif en Afrique)

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de participer au financement de la participation de l'équipage en question au 4L Trophy 2018 par le biais d'un contrat de sponsoring à hauteur de 400 € ;

Autorise le Maire à signer le contrat de sponsoring dont le projet est joint à la présente.

N° 2017-42 Modification des statuts du SymiélecVar

Le Maire expose à l'Assemblée que le Comité Syndical du SymiélecVar a délibéré favorablement le 30 mars 2017 pour ce qui concerne la modification des statuts du syndicat.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la Loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces modifications.

Cet accord doit être formalisé par le biais d'une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve les nouveaux statuts du Symiélecvar tels qu'approuvés par la délibération du Comité Syndical du 30 mars 2017 ;

Autorise le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche en vue de la mise en œuvre de cette décision.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Proposition d'acquisition foncière :**

Madame REY propose à la Commune de faire l'acquisition de plusieurs parcelles lui appartenant et sises quartier Ste-Foy.

Le Maire rappelle qu'une évaluation avait été commandée au service des domaines et que les parcelles avaient été estimées, vendues en lot, à hauteur 66.000 €.

Le Maire sonde les membres du Conseil Municipal pour connaître leur position quant à l'opportunité pour la Commune de faire cette acquisition.

Le Conseil Municipal est dans une large majorité favorable uniquement à l'acquisition des deux parcelles situées en bordure du tracé de l'EuroVélo 8 (chemin dit « du petit train »).

Le Maire prendra contact avec le propriétaire vendeur pour lui faire part de cet avis.

- **Ressources humaines :**

De nouveaux plannings sont en cours de finalisation pour les agents touchés par la modification des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017 (retour à la semaine de 4 jours scolarisés) à savoir Déborah MILLE, Magali MOSCA et Isabelle THIRY.

Un problème persiste pour assurer la garderie du mercredi matin lorsque Déborah MILLE effectue les remplacements à l'Agence Postale ou en Mairie.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la difficulté rencontrée cet été pour trouver du personnel saisonnier pour renforcer l'équipe technique (malgré l'utilisation de plusieurs ressources comme le pôle emploi, le centre de gestion, une société d'intérim, le réseau RH de la CAD, les Communes voisines ...).

- **Réunion publique de rentrée :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion publique d'information organisée à la rentrée par la municipalité est déplacée au vendredi 22 septembre afin de permettre la présence du Député nouvellement élu M. Fabien MATRAS. La présence également du Président de la CAD reste à confirmer.

- **Annulation Vide-grenier et Journée des associations du 10 septembre :**

Un seul exposant inscrit cette année au vide-grenier.

La manifestation est annulée dans son ensemble.

Le maintien de la journée des associations est impossible à l'espace culturel (loué pour un mariage).

- **Projet de résidence de tourisme :**

Le Maire a été contacté par un aménageur qui souhaite porter un projet de résidence de tourisme sur une grande parcelle constructible quartier Masseboeuf, entre la RD250 et le Chemin de la Chapelle.

Il recevra le ou les intervenants dans ce projet afin d'en connaître le contenu.

- **Décision du Maire prises en vertu de ses prérogatives ou des délégations consenties par le Conseil Municipal :**

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a disposé d'une partie des crédits inscrits au Budget de la Commune au chapitre des dépenses imprévues de la section Investissement (ch. 020) pour permettre le règlement d'une facture de goudronnage supplémentaire après les travaux sur le réseau d'eau et sur la voirie au quartier des Simons.

<u>Décision modificative</u> :	Ch. 020	Dépenses imprévues	- 8.619,38 €
	Op° 78	Chemin des Simons	+ 8.619,38 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY**

- Station d'épuration Masseboeuf
 - Pré-réception des travaux effectuée : le système de télé-surveillance fonctionne correctement ; en revanche il y a une anomalie sur le dégrilleur qui envoie un message d'anomalie lorsqu'il fonctionne correctement et inversement.
 - Le raccordement du premier abonné a été effectué, en attente des suivants.
- Station d'épuration de Mentone
 - Une visite de la station a été effectuée également en vue de la signature d'un contrat de maintenance. Cette visite a été l'occasion d'une petite réparation sur le système.

- **Antoine d'INGUIMBERT**

- Ecole L. GRANOUX :
 - 61 enfants à la rentrée de septembre (22 + 20 + 19 élèves par classe)
 - Arrivée d'une nouvelle enseignante à la rentrée

- **Jean-Pierre GUINDEO**

- Agenda d'Accessibilité Programmée :
 - Programmation 2016 et 2017 achevée à l'exception du marquage au sol Mairie/espace culturel qui sera effectué le 05 septembre.
- Borne wi-fi au square Jean Fustier :
 - Programmation et mise en service vendredi 25 août (modem à l'intérieur du podium afin qu'il couvre la zone depuis les tables de pique-nique au bord du vallon jusqu'au tennis et au city-stade).

- **Claude CARINI**

- Il y a des arbres qui débordent dangereusement sur la route de Mappe (hors agglomération)
 - Le Maire : Hors agglomération c'est au Conseil Départemental de contacter les propriétaires et de les mettre en demeure de procéder à l'élagage des branches gênantes.

- **Christian GIRAUD**

- Il y a probablement une fuite sur le réseau d'eau vers chez M. et Mme VANCOILLIE (Mappe).
 - Le problème a été résolu ce jour à l'occasion d'une visite par les services techniques pour l'étude d'une extension de réseau et de la pose d'un hydrant.

* * *

Levée de la séance à 20h30